



Avignon, le 24 août 2015

Le directeur académique  
des services de l'éducation nationale  
à

Mesdames et Messieurs  
les chefs d'établissement  
collèges publics

Pôle des élèves et des  
établissements

Bureau des élèves

Référence  
2015

Dossier suivi par  
Michèle BRAINIEZ

Téléphone  
04 90 27 76 35

Fax  
04 90 27 76 79

Mél.

michele.brainiez  
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers  
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :  
8h30 – 12h  
13h30 – 16h30

Accès personnes à  
mobilité réduite :  
26 rue Notre Dame  
des 7 douleurs

**Objet** : « Concours de création de timbres : Liberté, Egalité, Fraternité »

Ce concours, organisé par La Poste, du 7 septembre au 14 octobre 2015, en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, s'adresse à l'ensemble des collèges.

Il a pour objectif de constituer un triptyque de timbres « Liberté, Egalité, Fraternité » qui sera dévoilé par le président de la République en janvier 2016.

Chaque classe travaillera sur les trois valeurs proposées. Les élèves pourront réaliser pour chacune des valeurs une production individuelle ou collective. Les équipes pédagogiques de l'établissement organiseront la sélection d'une production par classe. Les productions ainsi retenues seront ensuite soumises à une sélection académique le 26 octobre 2015 puis nationale le 29 octobre 2015.

Je compte sur votre soutien pour favoriser cette action et par avance vous en remercie.

**Signé par : Dominique BECK**

PJ : dossier le timbre poste  
cahier des charges  
le règlement du concours



2/2

# LE TIMBRE-POSTE

**PHIL@POSTE**

COMMUNICATION

06/2015

CLASSIFIÉ C2 -RESTREINT



LA POSTE

# LE TIMBRE, REFLET D'UN ETAT

# UN PEU D'HISTOIRE



**Le timbre est né en Grande- Bretagne en 1840.**  
On attribue sa création à Sir Rowland Hill.

Plusieurs pays suivirent cet exemple au fil des années :  
le Brésil (1843), la Suisse (1844), les Etats-Unis (1846),  
la Belgique (1847) et la Russie (1848).

Le timbre est le descendant de la symbolique du sceau  
et de la souveraineté. A ce titre, il a des fonctions  
identitaires comme les blasons, les poinçons ou les  
marques. C'est une des représentations officielles du  
pays qui l'émet.

**Le premier timbre-poste français a été émis en 1849.**  
La République est alors représentée par Cérès, déesse  
romaine des moissons qui incarne une vision nourricière  
d'une France encore essentiellement rurale.



# LA MARIANNE

**Le visuel correspondant au timbre-poste d'usage courant**, revêt une signification particulièrement importante, car il est **l'un des symboles forts de la République**, apposé sur des millions de lettres en France et à l'étranger.

**Aujourd'hui, c'est la Marianne qui représente le timbre d'usage courant et traduit les évolutions de la société.** Par exemple, les préoccupations en matière d'environnement avec la Lettre verte plus écologique, et la Lettre en ligne symbolisant la révolution numérique.



« Marianne et la jeunesse »  
timbres d'usage courant  
gamme de courrier rapide

# Les visages de la France depuis 1849



1849  
Liberté



1876  
Paix et commerce



1902  
Droits de l'Homme



1903  
Semeuse



1932  
Paix



1939  
Mercure



1939  
Iris



1940  
Cérés



1944  
Arc de Triomphe  
(Washington)



1944  
Coq  
(Alger)



1944  
Marianne  
(Alger)



1945  
Cérés  
Mazelin



1945  
Marianne  
Gandon



1945  
Marianne  
Dulac



1955  
Marianne  
Muller



1957  
Moissonneuse



1959  
Marianne à la Nef



1960  
Marianne  
Decaris



1961  
Marianne  
Cocteau



1962  
Coq  
Decaris



1967  
Marianne  
Cheffer



1971  
Marianne  
Béquet



1977  
Marianne (Sabine)  
Gandon



1982  
Marianne (Liberté)  
Gandon



1989  
Marianne du Bicentenaire  
Briat



1997  
Marianne du 14 juillet  
Luquet



2005  
Marianne des Français  
Lamouche



2008  
Marianne et l'Europe  
Beaujard



2013  
Marianne et la jeunesse  
Ciappa et Kawena

# LA PHILATÉLIE EN CHIFFRES

- En France, le timbre-poste est le 1er loisir de collection et on compte 2 millions de collectionneurs de timbres.
- **Un nouveau timbre est émis chaque semaine, soit près de 60 nouveautés générées chaque année.**
- **3,2 milliards de timbres, toutes valeurs confondues, sont vendus chaque année** : soit 2,6 milliards de Marianne et 600 millions de « beaux timbres ».
- Environ 300 millions de Prêt-à-Poster sont utilisés chaque année dont 70 % par les entreprises et 30 % par les particuliers.



# LE CHOIX DES TIMBRES-POSTE

Chaque année, La Poste reçoit plus de 1 200 demandes de timbres-poste formulées par des élus locaux, des parlementaires, des institutions privées ou publiques, des philatélistes ou des particuliers. Seule une cinquantaine d'entre elles sont satisfaites. La sélection s'opère par une **Commission des programmes philatéliques**, qui se réunit deux fois par an.

*Elle se compose de représentants de la Poste, du Ministère de la Culture, de la Philatélie –collectionneurs et négoce-, de la presse spécialisée, des artistes créateurs de timbres, de clients, qui choisissent les sujets de ses prochains timbres parmi les demandes qui sont adressées au Secrétariat d'Etat Délégué à l'Industrie.*

Le choix définitif est confirmé par un **arrêté ministériel** qui regroupe les émissions en programmes annuels, au cours de l'année qui précède leur mise en œuvre.

# DES TIMBRES POUR TOUS LES USAGES

La Charte de la Philatélie, signée en 2009 par La Poste et ses partenaires, propose quatre familles de timbres :

## LE TIMBRE D'USAGE COURANT, LA MARIANNE

Traditionnellement représenté par la Marianne, le timbre d'usage courant est un timbre très apprécié des collectionneurs.

Il est choisi par le président de la République à chaque nouveau mandat.

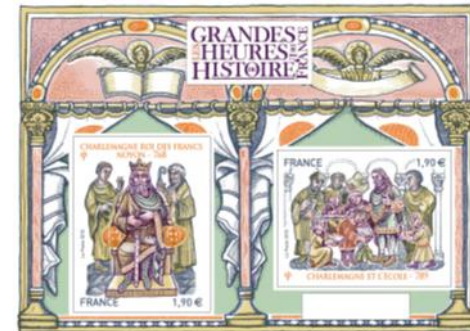
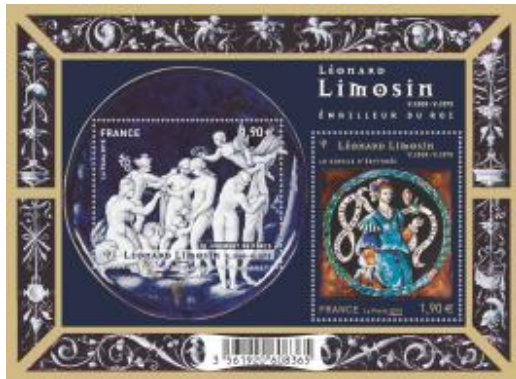
Sa sortie est toujours un événement.



# LE TIMBRE COMMÉMORATIF

**Hommage de la nation** aux personnalités françaises ou étrangères ayant un lien ténu avec la France, **souvenir des grands événements**, célébration du patrimoine naturel, architectural, culturel... **le timbre commémoratif constitue l'essence même de la philatélie.**

Il est le plus souvent gommé, dentelé et, dans tous les cas, il affiche une valeur faciale. Souvent imprimé en taille-douce, d'autres techniques de création et d'impression sont utilisées, afin d'explorer de nouvelles pistes esthétiques et d'intégrer certaines innovations technologiques.



# LE TIMBRE D'ÉCRITURE

**La Poste doit faciliter les échanges et l'écrit. Pour cela elle met en vente auprès du grand public des beaux timbres, dits d'écriture.**

Ces timbres, le plus souvent proposé sous forme de carnets de timbres autocollants avec indication d'usage en lieu et place de la valeur faciale, ont un tirage important.

Les lignes créatives et les thématiques peuvent être originales...





# LE TIMBRE PERSONNALISÉ

**MonTimbraMoi** pour les particuliers et **ID timbre** pour les entreprises, permettent à chacun de créer son propre timbre, avec une véritable valeur d'affranchissement.

Le timbre personnalisé n'appartient qu'à celui qui le commande : c'est son créateur et propriétaire qui décide du visuel, du tirage et de la diffusion, en respectant les règles édictées par La Poste.

Dans ce cadre, La Poste peut créer aussi ses propres timbres personnalisés, avec des thématiques grand public.

**MonTimbraMoi® et ID timbre contribuent à la modernisation de la philatélie et correspondent aux nouveaux usages de l'écrit.**



# LA MISE EN VENTE DES TIMBRES

## LA VENTE « PREMIER JOUR »

C'est une vente en avant-première, organisée à Paris et dans une ou plusieurs villes de province, lors de la première mise en vente officielle d'un nouveau timbre-poste. La poste propose un timbre à date spécifique, qui permet d'officialiser et de dater ce type d'événement.



## LA VENTE GÉNÉRALE DANS TOUTE LA FRANCE

Après le « Premier Jour », la vente est généralisée à **tous les bureaux de poste de France** (sauf exception), dès le lundi suivant.

**Cette vente générale peut durer de six à douze mois**, selon le type d'émissions de timbres ou de carnets. Une fois retirés des guichets des bureaux de poste, les timbres, blocs et carnets conservent leur pouvoir d'affranchissement.

## LA VENTE EN LIGNE sur [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)

Elle permet à tous les amateurs de beaux timbres et aux collectionneurs, d'acheter des timbres, des carnets, des collectors... à tout moment. Ils peuvent également commander et faire réaliser leur timbre personnalisé en quelques clics..



# L'IMPRIMERIE DE PHIL@POSTE



**L'Imprimerie de Phil@poste est implantée dans la région Sud-Ouest à Boulazac, près de Périgueux, au croisement de grands axes de communication.**

**L’Imprimerie fabrique aujourd’hui la totalité des timbres et produits d’affranchissement pour la France (plus de 3 milliards d’unités) ainsi qu’une large gamme d’imprimés de sécurité pour le marché français et étranger :**

- timbres courants, vignettes d’affranchissement,
- timbres et produits philatéliques de haute qualité et innovants,
- enveloppes prêt-à-poster,
- chèques bancaires et lettres chèques,
- timbres fiscaux,
- documents d’état-civil et imprimés de sécurité avec taille-douce...
- page de garde passeport
- vignette automobile
- carte sécurisée avec hologramme

**Elle maîtrise un éventail de technologies d’impression : la Taille-douce, l’Offset, l’Héliogravure et leurs combinaisons, mais aussi le Numérique.** Ces solutions graphiques sont également associées à la sérigraphie, la dorure, le gaufrage, la perforation multiformes...

L’Imprimerie de Phil@poste est certifiée depuis 1995\*. **Elle agit au quotidien pour le développement durable** dans le respect des exigences environnementales. Elle industrialise la fabrication des timbres avec des papiers issus de bois de forêts gérées durablement (certification FSC et PEFC).

*\* Qualité ISO 9001 depuis 1995 ; ISO 14001 pour l’environnement depuis 1997 ; certification NFK 11-112 pour la fabrication et livraison des chèques en 2010 ; certification «Security Printing» INTERGRAF en 2011.*

# LES PARTENAIRES DE L'UNIVERS DU TIMBRE

## **LA CNEP** [www.cnep.fr](http://www.cnep.fr)

*Lorsque les timbres ont été émis par La Poste, ce sont les négociants (professionnels des timbres) qui les proposent à la vente à leur tour, à des clients collectionneurs.*

**LA CHAMBRE NATIONALE DES EXPERTS EN PHILATÉLIE**, regroupe les négociants en philatélie et histoire postale, français et étrangers, les experts reconnus, les fabricants et détaillants de matériel, les éditeurs de documents philatéliques et de catalogues.

Elle comporte 230 membres qui offrent le maximum de garanties aux collectionneurs.

## **LA FFAP** [www.ffap.net](http://www.ffap.net)

*Après leur émission, les timbres se retrouvent dans des albums des collectionneurs et sont dévoilés ponctuellement, dans le cadre d'expositions philatéliques régionales, nationales et internationales.*

**LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ASSOCIATIONS PHILATÉLIQUES** regroupe les associations, organise les compétitions philatéliques, informe ses membres et aide à l'édition d'ouvrages.

Elle fédère 30 000 membres adultes, 1 200 jeunes et 1 500 scolaires, au sein de 23 groupements régionaux et 620 associations.

# LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE

La Poste et la Croix-Rouge française sont partenaires depuis le **11 août 1914**, date du décret instituant le 1<sup>er</sup> timbre à surtaxe. Le décret du 25 juin 1952 a pérennisé ce privilège. La Poste émet chaque année, un carnet et un bloc de timbres, avec 2 € de surtaxe. Tous les dons recueillis sont reversés une fois par an par La Poste, à la Croix-Rouge française.



## Chaque année, en France :

- plus d' **1 million de personnes** aidées
- plus de **40 millions de repas servis**
- plus d' **1 million de citoyens initiés et formés aux gestes qui sauvent**

## Une association - entreprise :

- plus de **1 000 délégations** présentes dans 22 régions et 95 départements français
- **17 000 salariés ; 52 000 bénévoles**
- plus de **600 établissements** (maisons de retraite, écoles, crèches,...)

## La plus grande organisation humanitaire au monde :

La Croix-Rouge française fait partie du Mouvement International de la Croix-Rouge qui regroupe **186 sociétés** nationales et **97 millions d'hommes et de femmes**.

# MERCI DE VOTRE ATTENTION

**CONTACT :**

[concourstimbre.philaposte@laposte.fr](mailto:concourstimbre.philaposte@laposte.fr)



# CONCOURS DE CREATION DE TIMBRES « LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE »

PHIL@POSTE  
COMMUNICATION

06/2015



LA POSTE



# CAHIER DES CHARGES



# LE CONCOURS DE CREATION DE TIMBRES

Du 7 septembre au 14 octobre 2015, La Poste et le ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche organisent un concours national de création de timbres, auprès de l'ensemble des collèges\* de métropole et d'outre-mer.

Ce projet fondé sur une démarche interdisciplinaire et organisé autour de compétences artistiques, culturelles, morales et civiques a pour objectif de valoriser une appropriation libre des valeurs républicaines et de découvrir le média timbre.

Les élèves qui le souhaitent, proposeront leur vision et leur illustration des valeurs de la République.

*\* Le Concours est ouvert à tous les collèges publics et privés sous contrat de métropole et d'Outre-mer ainsi qu'aux établissements d'enseignement français à l'étranger relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) ou de la Mission laïque française (Mlf).*

# LE CONCOURS DE CREATION DE TIMBRES

**Chaque établissement organise le Concours** sous forme de projet éducatif, entre le 7 septembre et le 14 octobre 2015, auprès des élèves des classes de 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

**Les timbres Liberté, Egalité, Fraternité qui seront émis par La Poste en janvier 2016 répondent aux critères suivants :**

<b>Programme</b>	France 2016
<b>Série</b>	Commémoratifs et divers
<b>Programme Philatélique</b>	Arrêté Ministériel du 25 Février 2015

# LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

## CONTEXTE

La production réalisée par les élèves sur le thème de la Liberté, ou de l'Égalité ou de la Fraternité est destinée à constituer un des timbres d'un triptyque « Liberté, Égalité, Fraternité ».

Chaque timbre du triptyque sera vertical. Sa dimension totale sera de 30 x 40,85 mm, avec les marges dentelées incluses. La partie imprimée sera de 25 x 36 mm.

Les mentions officielles seront rajoutées et positionnées dans les marges des timbres, par la Poste :

FRANCE  
La Poste 2016  
Le signe « phi » ( $\varphi$ )  
La valeur faciale  
Le titre du timbre

# LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

## INDICATIONS TECHNIQUES

**La production doit être OBLIGATOIREMENT réalisée dans un des gabarits en annexe page 11, 12 et 13.**

Dimension de la production : 100 x 144 mm.  
Toute la surface rectangulaire est une zone de création.  
Il est interdit de dessiner dans les marges.

**La production doit être en couleurs.**

Les techniques acceptées sont celles utilisées habituellement pour créer des maquettes de timbres en couleurs :

- graphiques (crayons, feutres, pastels...),
- picturales (l'aquarelle, l'acrylique, l'huile...),
- collage, pochoir,
- et toutes les techniques numériques liées aux pratiques bidimensionnelles.

L'utilisation de photographies est interdite.

# LA SÉLECTION DU PROJET DANS UN ÉTABLISSEMENT

## SELECTION

Chaque établissement qui souhaite participer au Concours doit sélectionner un projet de timbre illustrant l'une des trois valeurs **Liberté ou Égalité ou Fraternité**, parmi toutes les productions réalisées volontairement par les élèves dans le cadre du projet.

**Les modalités de sélection ne sont pas réglementées** et peuvent être définies au libre choix de chaque établissement participant.

## AUTORISATION PARENTALE ET ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Chaque établissement doit se porter garant, dans le cadre du Concours, d'avoir obtenu l'autorisation parentale et l'acceptation du Règlement, nécessaires à la participation des élèves au Concours.

**La signature du bulletin de participation par le chef d'établissement et les représentants légaux de l'élève vaut pour acceptation du Règlement et pour autorisation parentale.**

# LA PREPARATION DU PROJET SELECTIONNÉ AVANT SON ENVOI

**Une fiche pédagogique descriptive de la mise en œuvre du projet, sera obligatoirement collée au dos de la production sélectionnée par l'établissement. "Annexes page 14, 15 et 16 ».**

La fiche pédagogique à remplir par l'établissement participant comporte les mentions suivantes : types et organisation des séances réalisées dans le cadre du projet ; objectifs et supports pédagogiques ; compétences travaillées ; modalités de sélection ; prolongement du projet après le concours...

**Un bulletin de participation sera obligatoirement agrafé au dos de la production sélectionnée par l'établissement. "Annexe page 17 ».**

Le bulletin à remplir par l'établissement participant comporte les mentions suivantes : nom de l'établissement ; adresse complète de l'établissement ; désignation du responsable du Concours (nom, fonction, adresse mail, téléphone) ; nom de l'élève ayant réalisé la production.

# L'ENVOI DU PROJET SELECTIONNÉ PAR UN ETABLISSEMENT

Chaque établissement participant enverra le projet de timbre sélectionné avec :

- une fiche pédagogique dûment remplie et collée au verso de la production
- un bulletin de participation dûment rempli et agrafé au verso de la production

**Le projet sélectionné, avec la fiche pédagogique et le bulletin de participation, doit être inséré dans une enveloppe solide :**

- sans affranchissement
- libellée à l'adresse suivante :  
CONCOURS "LIBERTE EGALITE FRATERNITE".  
LIBRE REPONSE 65397  
75681 PARIS CEDEX 14

**Le projet sélectionné doit être expédié au plus tard le 14 octobre 2015, le cachet de La Poste faisant foi.**

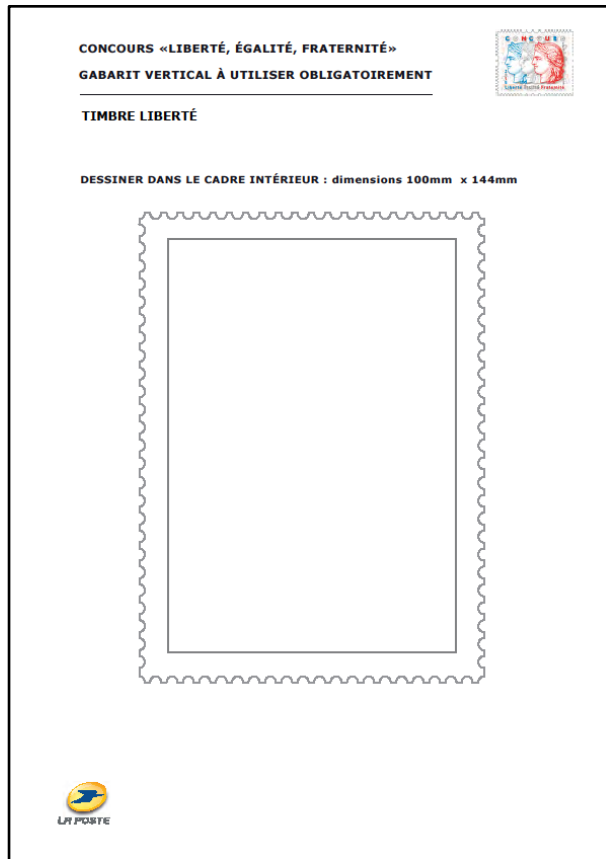


# BONNE CHANCE A TOUS LES ETABLISSEMENTS !

## CONTACT :

[concourstimbre.philaposte@laposte.fr](mailto:concourstimbre.philaposte@laposte.fr)

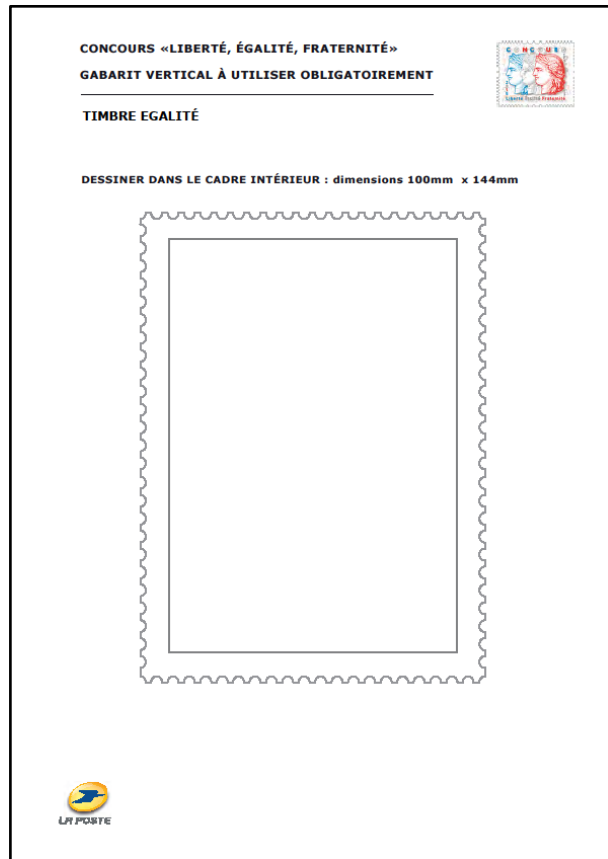
# ANNEXE GABARIT LIBERTÉ



Adobe Acrobat  
Document

*Cliquez sur le document  
ou son icône pour l'ouvrir  
et l'utiliser.*

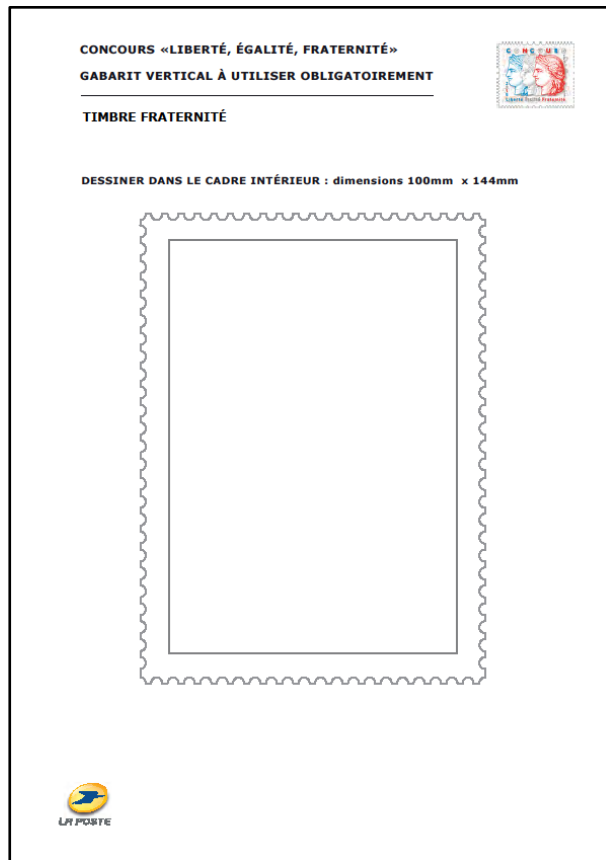
# ANNEXE GABARIT EGALITÉ



Adobe Acrobat  
Document

*Cliquez sur le document  
ou son icône pour l'ouvrir  
et l'utiliser.*

# ANNEXE GABARIT FRATERNITÉ



Adobe Acrobat  
Document

*Cliquez sur le document  
ou son icône pour l'ouvrir  
et l'utiliser.*

# ANNEXE FICHE PEDAGOGIQUE LIBERTÉ

<b>Concours de création de timbres « Liberté, Egalité, Fraternité »</b>				
<b>Fiche pédagogique à coller au dos de la production illustrant la valeur « Liberté »</b>				
Séances organisées	Enseignant/discipline	Objectifs pédagogiques	Supports pédagogiques utilisés	Compétences travaillées en lien avec les programmes d'enseignement
Valeur républicaine illustrée				
Description des modalités de sélection de la production au sein de l'établissement				
Prolongements envisagés dans le cadre de l'année scolaire 2015-2016				



Document  
Microsoft Word

***Cliquez sur le document  
ou son icône pour l'ouvrir  
et l'utiliser.***

# ANNEXE FICHE PEDAGOGIQUE EGALITÉ

Concours de création de timbres « Liberté, Egalité, Fraternité »				
Fiche pédagogique à coller au dos de la production illustrant la valeur « Egalité »				
Séances organisées	Enseignant/discipline	Objectifs pédagogiques	Supports pédagogiques utilisés	Compétences travaillées en lien avec les programmes d'enseignement
Valeur républicaine illustrée				
Description des modalités de sélection de la production au sein de l'établissement				
Prolongements envisagés dans le cadre de l'année scolaire 2015-2016				



Document  
Microsoft Word

*Cliquez sur le document  
ou son icône pour l'ouvrir  
et l'utiliser.*

# ANNEXE FICHE PEDAGOGIQUE FRATERNITE

Concours de création de timbres « Liberté, Egalité, Fraternité »				
Fiche pédagogique à coller au dos de la production illustrant la valeur « Fraternité »				
Séances organisées	Enseignant/discipline	Objectifs pédagogiques	Supports pédagogiques utilisés	Compétences travaillées en lien avec les programmes d'enseignement
Valeur républicaine illustrée				
Description des modalités de sélection de la production au sein de l'établissement				
Prolongements envisagés dans le cadre de l'année scolaire 2015-2016				



Document  
Microsoft Word

*Cliquez sur le document  
ou son icône pour l'ouvrir  
et l'utiliser.*

# ANNEXE BULLETIN DE PARTICIPATION

CONCOURS DE CREATION DE TIMBRE  
« LIBERTÉ, EGALITÉ, FRATERNITÉ »

**BULLETIN DE PARTICIPATION**  
àagrafer au verso du dessin sélectionné

**ETABLISSEMENT**

NOM .....

ADRESSE .....

COURRIEL.....

ACADEMIE .....

**RESPONSABLE DU CONCOURS**

NOM .....

FONCTION .....

COURRIEL.....

TELEPHONE .....

**PRODUCTION REALISEE PAR**

NOM DE L'ELEVE .....

CLASSE .....

En envoyant une production afin de participer au concours, l'élève et l'établissement reconnaissant avoir pris connaissance et accepter sans réserve l'ensemble des dispositions du règlement communiqué en même temps que le présent bulletin et dont un extrait figure au verso.



Document  
Microsoft Word 97 - 2

*Cliquez sur le document  
ou son icône pour l'ouvrir  
et l'utiliser.*





## Règlement du Concours de création de timbres

### « Liberté » « Egalité » « Fraternité »

#### Préambule

LA POSTE, Société Anonyme, au capital de 3 800 000 000 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 356 000 000, dont le siège social est situé au 44 Boulevard de Vaugirard 75015 Paris, ci-après dénommée la « Société Organisatrice », organise avec le soutien du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, un concours de création de timbres sur le thème de la devise de la République française « Liberté, Egalité, fraternité » ci-après dénommé « Concours », du 7 septembre au 14 octobre 2015.

La Poste, forte de sa tradition républicaine, souhaite accompagner les pouvoirs publics dans une démarche d'éducation à la citoyenneté, avec la création d'une série de timbres illustrant les valeurs « Liberté, Egalité, Fraternité ».

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et La Poste proposent aux élèves des collèges de créer eux-mêmes les trois timbres de cette série républicaine, dans le cadre d'un concours de création de timbres, sans obligation d'achat.

**En janvier 2016, le Président de la République dévoilera les visuels des timbres « Liberté, Egalité, Fraternité »** et la série de 3 timbres sera ensuite commercialisée dans les bureaux de poste.

#### Article 1 : Objet

Le Concours fera l'objet d'annonces réalisées par LA POSTE et invitant les Collèges intéressés à adresser à LA POSTE, selon les modalités précisées à l'article 3, une création illustrant une des trois valeurs de la devise de la République française.

Ces créations en couleurs, qui devront exprimer « les valeurs de la République : Liberté, Egalité, Fraternité », seront obligatoirement présentées dans les conditions définies par le cahier des charges disponible en annexe du présent Règlement.

Le cahier des charges a également pour objectif d'obtenir des créations respectant les spécificités du timbre-poste et une présentation identique des œuvres. Ce dernier point doit permettre un examen par les jurys, dans des conditions de stricte égalité.

**Toutes les informations sur l'opération sont disponibles sur les sites :**

- de La Poste : [laposte.fr](http://laposte.fr) ; [ladressemuseedelaposte.fr](http://ladressemuseedelaposte.fr) ; [toutsurletimbre.fr](http://toutsurletimbre.fr)

- du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche : <http://eduscol.education.fr/concours-timbres-liberte-egalite-fraternite-2015/>

## **Article 2 : Conditions de participation**

La participation au Concours implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement.

Le Concours est ouvert à tous les collèges publics et privés sous contrat de métropole et d'Outre-mer ainsi qu'aux établissements d'enseignement français à l'étranger relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) ou de la Mission laïque française (Mlf). Chaque établissement organise le Concours sous forme de projet éducatif, entre le 7 septembre et le 14 octobre 2015, auprès des élèves des classes de 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

## **Article 3 : Déroulement du Concours**

**3.1** Chaque établissement qui souhaite participer au Concours sélectionnera un projet de création de timbres illustrant l'une des trois valeurs Liberté ou Egalité ou Fraternité, parmi toutes les productions réalisées volontairement par les élèves dans le cadre du projet.

Les modalités de sélection ne sont pas réglementées et peuvent être définies au libre choix de chaque établissement participant.

**3.2** Un bulletin de participation, disponible dans le Cahier des Charges à télécharger sur les sites indiqués à l'article 2, sera obligatoirement agrafé au dos du projet de timbre transmis par l'établissement.

Le bulletin à remplir par l'établissement participant comporte les mentions suivantes : nom de l'établissement ; adresse complète de l'établissement ; désignation du responsable du Concours (nom, fonction, adresse mail, téléphone) ; nom de l'élève ou des élèves ayant réalisé le projet de timbre.

**3.3** Une fiche pédagogique descriptive de la mise en œuvre du projet, disponible dans le Cahier des Charges à télécharger sur les sites indiqués à l'article 1, sera obligatoirement collée au dos de la production transmise par l'établissement.

La fiche pédagogique à remplir par l'établissement participant comporte les mentions suivantes : types et organisation des séances réalisées dans le cadre du projet ; objectifs et supports pédagogiques ; compétences travaillées ; modalités de sélection ; prolongement du projet après le concours...

**3.4** Chaque établissement participant enverra le projet de timbre sélectionné, avec au verso, la fiche pédagogique dûment **remplie et collée** et le bulletin de participation dûment **rempli et agrafé**, sous enveloppe non affranchie, au plus tard le 14 octobre 2015 - le cachet de La Poste faisant foi - à l'adresse nationale bénéficiant d'un numéro de libre-réponse :

CONCOURS "LIBERTE EGALITE FRATERNITE".  
LIBRE REPOSE 65397  
75681 PARIS CEDEX 14

**Ces consignes doivent être impérativement respectées afin de garantir l'anonymat lors de l'examen des projets de timbres par les jurys académiques et par le jury national.**

#### **Article 4 : Caractéristiques techniques des projets**

**4.1** Les productions qui illustreront l'une des trois valeurs « Liberté, Egalité, Fraternité » doivent impérativement, sous peine d'élimination, respecter les conditions suivantes :



Le projet doit être réalisé dans un gabarit de timbre au format A4 vertical, disponible en annexe et dans le Cahier des Charges à disposition sur les sites internet précisés à l'article 1.

La production doit être en couleurs.

**4.2** Les techniques acceptées sont celles utilisées habituellement pour créer des maquettes de timbres en couleurs : graphique (crayons, feutres, pastels...), picturale (l'aquarelle, l'huile...), collage, pochoir et toutes les techniques numériques liées aux pratiques plastiques bidimensionnelles.

L'utilisation de photographies est interdite.

## **Article 5 : Principes de sélection**

### **5.1 Sélection académique le lundi 26 octobre 2015**

37 jurys académiques d'experts seront constitués et organisés par La Poste et le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour sélectionner parmi les projets de timbres en provenance des établissements, une production Liberté, une production Egalité et une production Fraternité par académie.

Cette sélection permettra de constituer les 37 triptyques pour les rectorats, les vice-rectorats et les établissements français à l'étranger. En l'absence de production dans une académie, le jury académique n'aura pas lieu.

Un jury sera également constitué pour les établissements d'enseignement français à l'étranger relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) ou de la Mission laïque française (Mlf). Il devra sélectionner un triptyque pour chacun des réseaux.

Chaque jury sera composé de 8 personnes représentant : La Poste – 2 ; le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche - 2 ; le Directeur régional des affaires culturelles (DRAC) – 1 ; 1 artiste ; 2 représentants liés au monde philatélique.

Il se réunira le lundi 26 octobre 2015 matin.

### **5.2 Sélection nationale le jeudi 29 octobre 2015**

Un jury national sera constitué et organisé par La Poste, pour sélectionner parmi les triptyques sélectionnés par les jurys académiques, le triptyque gagnant.

Le choix du jury pourra se porter sur un triptyque complet avec les 3 productions des valeurs « Liberté, Egalité, Fraternité » ou bien le jury pourra dépareiller un ou plusieurs triptyques pour sélectionner une production Liberté, une production Egalité, une production Fraternité pour constituer le triptyque gagnant.

Les 3 visuels du triptyque gagnant deviendront les maquettes des timbres qui seront imprimés par LA POSTE, conformément aux indications du Préambule.

Le jury national, composé de 9 personnes impliquées et référentes dans les milieux artistique, éducatif, philatélique et culturel se réunira à Paris, le jeudi 29 octobre 2015.

**5.3 La diffusion des résultats** se fera en deux temps après la tenue du jury national, sous la forme de dossiers de presse et d'informations consultables sur les sites internet désignés à l'article 1.

- jeudi 29 octobre 2015 : diffusion des visuels des 37 triptyques sélectionnés par les jurys académiques,- janvier 2016 : dévoilement des 3 visuels gagnants, constitutifs du triptyque « Liberté, Egalité, Fraternité ».
- janvier 2016 : dévoilement du triptyque gagnant conformément aux conditions définies dans le Préambule et à l'article 7.

## **Article 6 : Propriété intellectuelle et concession des droits**

### **6.1 Autorisation parentale**

Chaque établissement se porte garant, dans le cadre du Concours, d'avoir obtenu l'autorisation parentale et l'acceptation du Règlement, nécessaires à la participation des élèves au Concours. Il doit s'en assurer avant l'envoi du dessin sélectionné.

**6.2** L'établissement, en adressant le projet de timbre dans le cadre du Concours, garantit à La Poste :

- qu'il dispose de l'autorisation du participant pour participer au Concours,
- que la production proposée est une œuvre originale, sans modification d'une œuvre préexistante faite à l'aide de logiciels,
- qu'aucun élément emprunté à une œuvre préexistante protégée n'y a été incorporé, sauf à avoir acquis tous les droits nécessaires à la participation au Concours ou, à tout le moins que l'ensemble des droits soit disponible,
- que la production proposée ne porte atteinte ni directement ni indirectement aux droits de tiers.

Chaque établissement garantit La Poste contre toute réclamation d'un tiers, en ce compris le participant ayant créé le projet de timbre transmis dans le cadre du Concours.

**6.3** Les lauréats du concours autorisent, sauf avis contraire, toute exploitation promotionnelle interne ou externe qui pourrait être faite par la Poste et par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de leur nom et de leur image, sans prétendre à d'autres droits ou rémunération que la compensation leur revenant telle que prévue au sein du Règlement.

Ils autorisent également La Poste à reproduire leur production pour les besoins du Règlement, notamment pour l'émission unique d'un collector de quatre timbres personnalisés (service MonTimbraMoi).

Cette autorisation est valable pour tout support papier en tout format et en nombre illimité, pour tous les sites Internet précisés à l'article 1 et pour une durée de deux ans, à compter de la désignation officielle des gagnants en janvier 2016.

### **6.4 Mentions obligatoires / mise en page**

La Poste, représentée par Phil@poste, réalisera la mise en page des projets de timbres retenus en fonction des impératifs et des spécificités du timbre-poste. En acceptant de participer au Concours, le participant, dans l'hypothèse où son projet sera sélectionné, autorise expressément La Poste à le modifier afin de procéder :

- à l'ajout des mentions obligatoires (valeur faciale, mention La Poste, mention FRANCE),

- au recadrage éventuel lié à la mise en page et en général à toute modification qu'elle jugerait utile,
- à l'ajout du nom du lauréat dans la marge du timbre.

Cette exploitation sera régie par un contrat de cession de droits.

### **6.5 Concession de droits**

Les participants dont le projet de timbre sera retenu par les jurys académiques et présenté au jury national, devront signer et parapher un contrat de cession de droits sur la production présentée au concours. Il prévoit les conditions dans lesquelles chaque participant sélectionné autorise La Poste à exploiter sa production pour la durée légale des droits d'auteur et pour le monde entier. Il ne prévoit aucune rémunération pour la production proposée.

Tout projet de timbre ne sera définitivement retenu qu'après signature effective de ce contrat.

A l'issue du concours, La Poste conservera tous les projets de timbres originaux sélectionnés par le jury académique et le jury national. Les participants s'engageront, dans le contrat de cession de droits susvisé à ne prétendre à aucune indemnité si leur production était endommagée ou perdue, la responsabilité de La Poste ne pouvant être engagée d'aucune manière.

Tout projet de timbre sera susceptible d'être reproduit dans différentes publications internes, externes et en ligne. Il pourra faire l'objet notamment d'expositions virtuelles sur les sites internet du Groupe La Poste ainsi que d'expositions publiques ou toute autre manifestation décrite dans le contrat de cession.

## **Article 7 : Compensations**

**7.1 Chaque participant dont le projet de timbre a été retenu par le jury national** pour composer la série républicaine de 3 timbres « Liberté, Egalité et Fraternité » :

- sera honoré par l'émission d'un timbre illustré par une création portant son nom,
- sera invité à la cérémonie de dévoilement des timbres,
- recevra deux exemplaires de l'émission des triptyques et les documents philatéliques associés soit une valeur totale de 70 €.

Pour la cérémonie de dévoilement, La Poste prendra en charge le déplacement et l'hébergement du gagnant et d'un membre de sa famille ; d'un membre du jury académique et d'un représentant régional de La Poste. Cette prise en charge ne concerne que les établissements de métropole et d'outre-mer.

Par ailleurs, les 3 participants dont le timbre a été retenu par le jury national seront reçus par la ministre en charge de l'Education Nationale et le président de La Poste, ou leurs représentants.

**7.2 Chaque participant dont le projet de timbre a été retenu par les jurys académiques** pour composer les séries de 3 timbres « Liberté, Egalité et Fraternité » pour les académies :

- recevra un collector de 4 timbres personnalisés, illustré avec sa production,
- sera honoré par l'émission d'un timbre personnalisé portant son nom,
- bénéficiera d'un abonnement Jeunesse 2015 (timbres neufs et oblitérés).

Les lots ne peuvent faire l'objet d'une contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit. La Poste se réserve le droit de les remplacer par des lots de nature et de valeur équivalente, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent, sans engager sa responsabilité de ce fait.

En aucun cas la responsabilité de La Poste ne pourra être recherchée si un quelconque dommage matériel et / ou corporel survenait à un participant ou à un tiers du fait de l'un de ses lots.

### **Article 8 : Limitation de responsabilité de La Poste**

La Poste se réserve le droit :

- de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire et ne saurait encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises. En cas de manquement de la part d'un participant, La Poste se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.
- d'écourter, de proroger, de modifier les modalités ou d'annuler le Concours, si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.
- de ne pas attribuer les dotations aux gagnants, s'il apparaît que ces derniers ont fraudé ou n'ont pas respecté les conditions du présent Règlement.

La Poste se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

### **Article 9 : Informatique et libertés.**

Les informations personnelles recueillies dans le cadre du présent Concours sont nécessaires à la participation et font l'objet d'une déclaration auprès de la C.N.I.L.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (modifiée) relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent des droits d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant.

Ils disposent également d'un droit d'opposition au traitement de ces données personnelles pour des motifs légitimes.

Pour exercer leurs droits, les participants devront envoyer un courrier à l'adresse suivante :

LA POSTE – PHIL@POSTE  
CONCOURS "LIBERTE EGALITE FRATERNITE".  
3/5 avenue GALLIENI  
94257 GENTILLY CEDEX



### **Article 10 : Contestation**

Toute contestation, tout litige sur l'interprétation ou l'application des présentes modalités seront soumis au Tribunal compétent en France. Le présent règlement est soumis au droit français.

### **Article 11 – Confidentialité**

Chaque participant et chaque collègue s'engagent à ne diffuser aucune création, ni aucun résultat, avant que La Poste et le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ne communiquent de manière officielle les résultats du concours avant la fin du jury national.

### **Article 12 : Règlement**

Le règlement du présent Concours est déposé auprès de SCP Brisse, Bouvet et Llopis, Huissiers de justice à Paris (354 rue saint-Honoré 75001 Paris).

Il est disponible, téléchargeable et imprimable, pendant toute la durée du concours sur les sites d'information désignés à l'article 1.

Le Règlement peut être demandé par courrier à l'adresse suivante :

LA POSTE – PHIL@POSTE  
CONCOURS "LIBERTE EGALITE FRATERNITE"  
3/5 avenue GALLIENI  
94257 GENTILLY CEDEX

Le remboursement des frais d'envoi pour la demande du Règlement par courrier, sera limité à l'envoi d'un timbre à 0,68 € en retour.

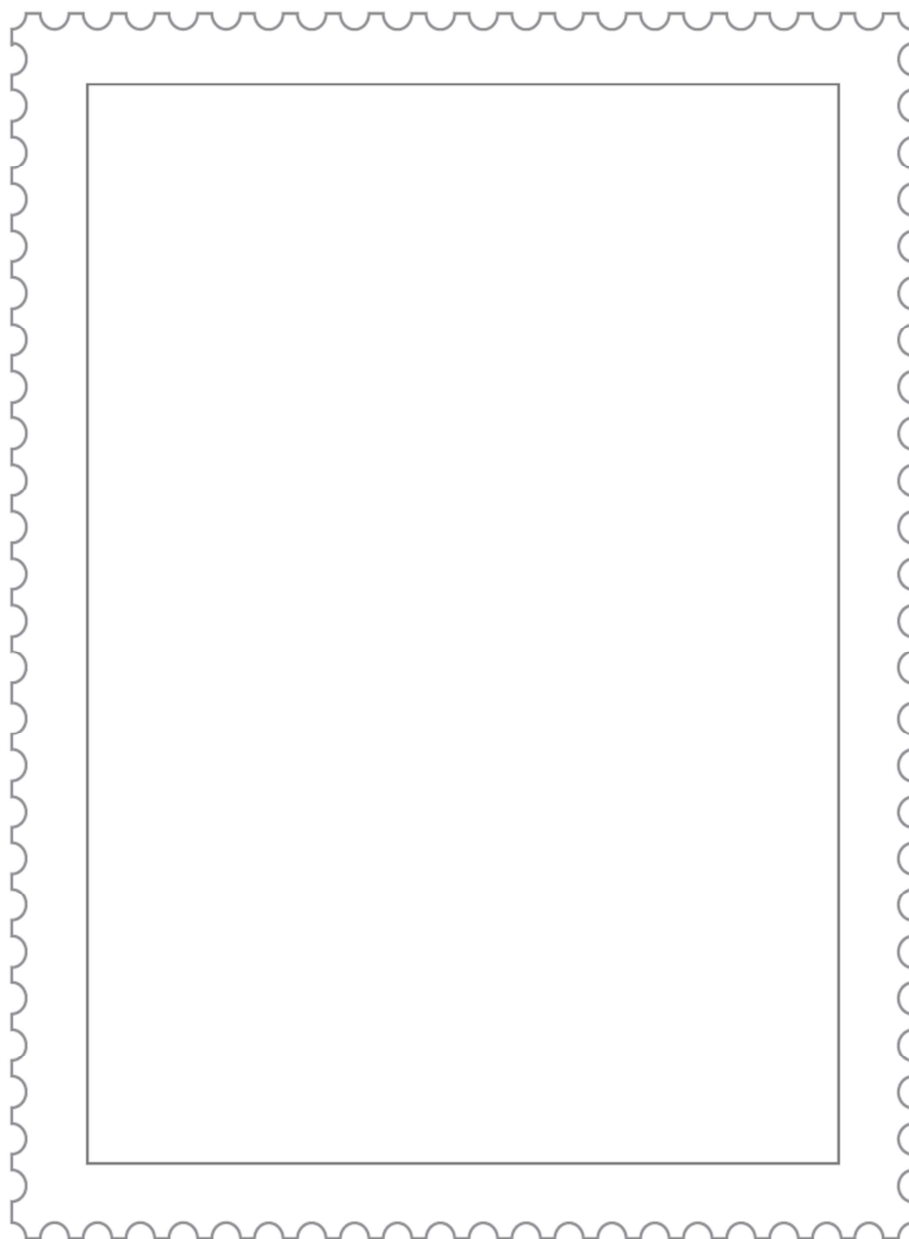


## ANNEXE

### CONCOURS « LIBERTÉ, EGALITÉ, FRATERNITÉ » Gabarit vertical à utiliser obligatoirement

#### TIMBRE LIBERTÉ

DESSINER DANS LE CADRE INTERIEUR : largeur 100 mm ; hauteur 144 mm

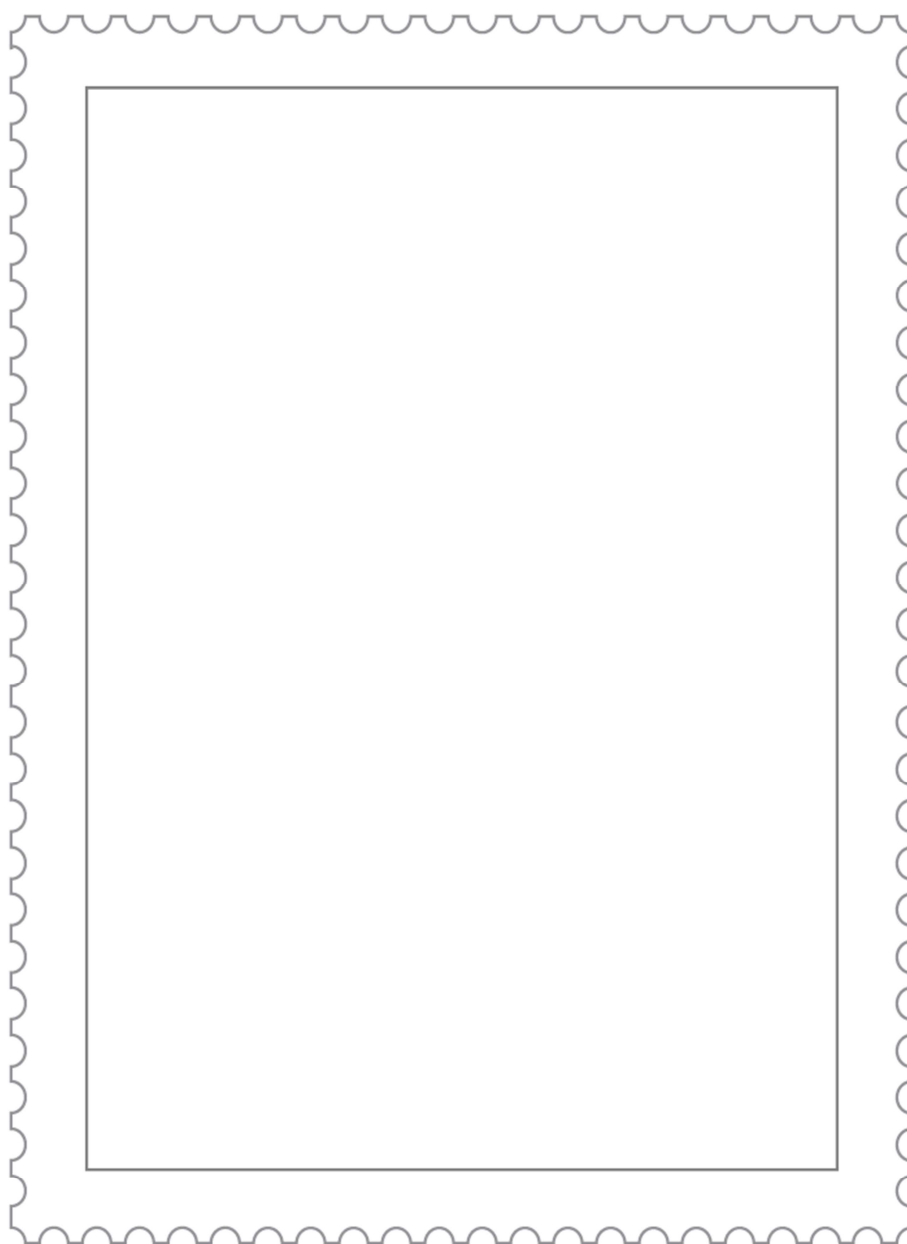


## ANNEXE

### CONCOURS « LIBERTÉ, EGALITÉ, FRATERNITÉ » Gabarit vertical à utiliser obligatoirement

#### TIMBRE EGALITÉ

DESSINER DANS LE CADRE INTERIEUR : largeur 100 mm ; hauteur 144 mm



## ANNEXE

### CONCOURS « LIBERTÉ, EGALITÉ, FRATERNITÉ »

Gabarit vertical à utiliser obligatoirement

#### TIMBRE FRATERNITÉ

DESSINER DANS LE CADRE INTERIEUR : largeur 100 mm ; hauteur 144 mm

